

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Procès-verbal du Comité syndical n° 50

29 mars 2024

Le Comité syndical dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est tenu au siège du syndicat, en séance publique, dans les locaux du Conseil départemental du Val-d'Oise, en salle des délibérations, le 29 mars 2024, sous la Présidence de Bernard TAILLY, Président du SMAPP.

Le Président procède à l'appel des délégués et constate que le quorum est atteint avec 10 présents et 5 pouvoirs. La séance du Comité syndical est ouverte à 16h38. Nicole LANASPRES, ayant le pouvoir de Xavier MELKI, arrive à 16h47 et prendra part au vote à compter de la délibération n°24-06. Le quorum est alors atteint avec 11 présents et 6 pouvoirs.

Etaient présents :

Pour la Région Ile-de-France : Nicole LANASPRES

Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Gérard LAMBERT-MOTTE, Laetitia BOISSEAU

Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Bernard TAILLY, Carole FAIDHERBE, Nadine PORCHEZ, Michel VALLADE

Avaient donné pouvoir :

Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Nicole LANASPRES), Thibault HUMBERT (pouvoir à Laetitia BOISSEAU), France-Lise VALIER (pouvoir à Pierre-Edouard EON)

Pour le Département du Val d'Oise : Céline VILLECOURT (pouvoir à Gérard LAMBERT-MOTTE), Pascal BERTOLINI (pouvoir à Michel VALLADE)

Pour les Communes et leurs groupements : Jean-Christophe POULET (pouvoir à Carole FAIDHERBE)

Absents et excusés :

Pour la Région Ile-de-France : Benjamin CHKROUN, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS

Pour le Département du Val d'Oise : Véronique PELISSIER

Pour les Communes et leurs groupements : -

Le Président sollicite un secrétaire de séance. Nadine PORCHEZ est désignée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du Compte-rendu du comité syndical n°49 du 2 février 2024
2. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical
3. Installation de nouveaux membres suppléants pour la Région Ile-de-France et le Département du Val d'Oise
4. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'appels d'offres
5. Bilan des cessions et acquisitions 2023
6. Compte de gestion 2023
7. Approbation du Compte administratif 2023
8. Affectation des résultats 2023
9. Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement « Aménagement forestier »
10. Budget primitif 2024
11. Contributions des membres pour l'année 2024
12. Abrogation de la délibération n°20-28 du Comité syndical du 10 décembre 2020

13. Points divers

1. Validation du compte-rendu du comité syndical n°49 du 2 février 2024

Par mail du 26 mars 2024, Pascal BERTOLINI demande que le dernier paragraphe du compte-rendu soit modifié ainsi :

« Pascal BERTOLINI a relu les études qui datent de 2014 sur les risques sanitaires. Effectivement il est identifié des risques **pour les activités de cueillette** sur des surfaces extrêmement limitées, qui représente environ 3% de de la Forêt. Il serait intéressant d'avoir des études plus précises car il serait dommage d'interdire la cueillette sur tout le territoire de la Forêt en appliquant le principe de précaution, si les risques sanitaires avérés sont faibles. »

Sans autre remarque, le compte-rendu est adopté.

2. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des décisions prises par délégation du Comité syndical, accordées par délibération n°23-24 du 30 juin 2023.

N°	Objet	Montant engagé
24-03	Commande à l'Université de Franche Comté pour l'analyse des bois existants afin d'en déterminer les débouchés possibles	Phase terrain : 5 159.10 € HT Phase analyse : 20 484.30 € HT Phase reporting : 5 688.20 € HT Frais de gestion : 6 416.95 € HT
24-04	Signature du devis de la société LEV pour la réalisation d'études fluides et thermiques des locaux situés au 20 rue de la Colonne à Méry-sur-Oise	6 134,00 € HT
24-05	Signature de la convention de contrôle technique de la société BATIPLUS Contrôle dans le cadre de l'aménagement des locaux situés au 20 rue de la Colonne à Méry-sur-Oise	4 500,00 € HT
24-06	Attribution du marché de mission d'accompagnement pour la recherche de mécènes à la société EQUANITY-BUILD SOLIDARITY (MAPA- 1an reconductible 2 fois)	75 000,00 € HT annuel
24-07	Signature du devis AKTEAM pour la fourniture et la pose de perches à rapaces	3 841,50 € HT
24-08	Consignation suite jugement RG 22/00362 du 09 mai 2023 pour la parcelle BN79 (T270) sise au lieudit Le Buisson à la Molette à Bessancourt	235,80 €
24-09	Consignation suite jugement RG 22/366 du 10 octobre 2023 pour les parcelles BO343-363-364 sises au lieudit Les Bruyères et la parcelle BN728 sise au lieudit La Ferme des Boers à Bessancourt (T88)	1 114,80 €
24-10	Consignation suite jugement RG 22/000226 pour la parcelle BN194 sise au lieudit La Fondée et la parcelle BN424 sise au lieudit Le Placeau à Bessancourt (T206)	1 869,00 €
24-11	Signature de la convention SMAPP-ONF pour la mise en œuvre d'action pédagogique	400€ HT pour chaque animation scolaire d'une demi-journée, étant prévues 30 animations environ, 1500 € HT pour chaque journée d'intervention destinée au public adulte, étant prévues 2 animations,

24-12	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de rénovation thermique et d'aménagement d'un bâtiment recevant du public (20 rue de la Colonne à Méry-sur-Oise)	
-------	---	--

Aucune question ni observation n'est soulevée.

3. Installation de nouveaux membres suppléants pour la Région Ile-de-France et le Département du Val d'Oise

Par délibération n°0-28 du 24 novembre 2023, le Département du Val d'Oise a désigné Madame Sabrina ECARD en tant que déléguée suppléante de Madame Marie-Christine CAVECCHI, en remplacement de Monsieur Alexandre PUEYO.

Par délibération n°2023-059 du 20 décembre 2023, Conseil Régional d'Ile-de-France a désigné Madame Sandrine GRANDGAMBE en tant que déléguée suppléante de Madame Carine PELEGRIN, en remplacement de Madame Ghislaine SENÉE.

Le Comité syndical prend acte de ces modifications.

4. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'appels d'offres

Par la précédente délibération, Madame Sandrine GRANDGAMBE est désignée déléguée suppléante de Madame Carine PELEGRIN, en remplacement de Madame Ghislaine SENE, pour la Région Ile-de-France.

Attendu que Madame Ghislaine SENÉE était également déléguée suppléante de la Commission d'appels d'offres du SMAPP il y a lieu d'élire un nouveau membre suppléant au sein de la CAO.

Madame Carine PELEGRIN a fait part de sa candidature et a été élue à l'unanimité déléguée suppléante de la Commission d'appel d'offres du SMAPP.

5. Bilan des cessions et acquisitions 2023

En application de l'article L.5722-3 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les syndicats mixtes est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant.

Aucune cession n'a été constatée sur l'exercice 2023 et les acquisitions foncières ont été les suivantes :

N° terrier	Propriétaire	Superficie (m ²)	Montant	Date d'acquisition
BES0012	M. Marcel JACQUIN	227	190,68 €	17/01/2023
BES0023	M. Michel LALOYAU	2016	1 809,60 €	17/01/2023
BES0072	Epoux Gérard et Simone KINDERF	409	343,56 €	17/01/2023
BES0077	Epoux DESEINE	1011	781,56 €	17/01/2023
BES0257	Indivision LANGUEDOC	3395	2 851,80 €	17/01/2023
BES0338	Indivision CAPRON	616	369,60 €	17/01/2023
BES0005	Indivision LEROUX / FOURET	1180	1 591,20 €	24/01/2023
BES0037	Indivision JACQUIN / BOULAY	6826	6 333,84 €	24/01/2023
BES0041	Indivision DONON	1643	985,80 €	24/01/2023

BES0063	Epoux M. Claude BANNEVILLE / Mme Gilberte DURIEUX	889	533,40 €	24/01/2023
BES0068	M. Eugene PARENT	1114	668,40 €	24/01/2023
BES0069	Epoux Marcel et Alice BONNET	755	453,00 €	24/01/2023
BES0091	Indivision MICHEL / NOEL	2310	1 667,28 €	24/01/2023
BES0096	M. Michel PILLOUX	342	287,28 €	24/01/2023
BES0131	Indivision CHERON	2373	1 841,64 €	24/01/2023
BES0252	Epoux M. GIMENEZ Gérard / Mme Lysiane LE ROUGE DE RUSUNAN	2630	3 156,00 €	24/01/2023
BES0356	Indivision FADAT	1047	1 256,40 €	24/01/2023
MER0016	indivis M. Dominique JOMARD/ M. Bruno JOMARD/ Mme Christine FRITSCH née JOMARD	1404	1 779,36 €	24/01/2023
MER0021	Mme BOURGES	907	761,88 €	24/01/2023
MER0035	Indivis Mme Jocelyne ROUGEAUX/ Mme Monique ROUGEAUX (2)	520	1 036,80 €	24/01/2023
BES0029	Indivision WAGNER / DUBOIS	9085	8 163,43 €	25/01/2023
BES0046	Epoux M. Robert BORNET / Mme Françoise SIMON	9320	10 074,84 €	25/01/2023
BES0047	M. Jean-Pierre DUPONT	7829	7 487,16 €	25/01/2023
BES0049	Epoux Maurice et Viviane BARBE	13539	11 748,90 €	25/01/2023
BES0027	Indivision PINCHART / FAURE	9008	8 101,44 €	26/01/2023
BES0032	Indivision GUERIN	3383	3 441,72 €	26/01/2023
BES0058	Epoux GUIDEC / LEFEVERE	11975	10 489,88 €	26/01/2023
BES0172	Indivision BOROTRA / FOREST / BARRACHIN	718	430,80 €	26/01/2023
BES0276	Indivision JOUBIN / SAUNIER	10490	6 281,75 €	26/01/2023
BES0354	Indivis Mme Lucie VANSIMPSEN née MUNSTERS / M. Jean MUNSTERS (2)	1654	1 389,36 €	26/01/2023
BES0050	Indivision JACQUIN/DETREZ	7341	6 715,20 €	27/01/2023
MER0031	M. Patrick GUILBERT	10545	8 738,73 €	27/01/2023
BES0066	Indivision BAUDEQUIN	1751	1 050,60 €	08/02/2023
BES0073	Indivision VOLPOET	327	274,68 €	08/02/2023
BES0082	Mme DUBOIS née BONNEVILLE	1024	553,20 €	08/02/2023
BES0086	Indivision DIVOT	553	331,80 €	08/02/2023
BES0087	M. Isidore LOUIS	544	326,40 €	08/02/2023
BES0286	Mme Stéphanie POLIS	1103	661,80 €	08/02/2023
BES0317	Indivision FILIPPINI	336	201,60 €	08/02/2023
BES0358	Epoux M. Alain LEROUX / Mme Catherine MAHE	1047	879,48 €	08/02/2023
BES0359	Epoux M. Sylvain LEROUX / Mme Natlie GIROLLE	1047	879,48 €	08/02/2023
BES0075	Indivision DELAMARE	455	273,00 €	15/02/2023
BES0083	Indivision GREGOIRE / BONNEVILLE / JACQUART	781	1 068,60 €	16/02/2023
BES0015	Indivision LEMAITRE	29391	25 305,46 €	22/02/2023
BES0242	Indivision LEVEAU	11977	10 491,48 €	22/02/2023
BES0260	M. Lucien LEVEAU (enfants Alain et Sylviane)	2063	2 332,92 €	22/02/2023
BES0072	Epoux Gérard et Simone KINDERF	929	557,40 €	23/02/2023

MER0019	Mme Ginette NIVET née LEGROS	4926	4 737,84 €	23/02/2023
MER0026	Indivis M. Jean DOITEAU/ M. Gilles DOITEAU/ M. Jean-Manuel DOITEAU/ Mme Monique ROY née DOITEAU/ M. André LANGUEDOC/ Mme Chantal DAZARD née LANGUEDOC/ Mme Sophie BLANCHET née LANGUEDOC/ Mme Veronique DJEBARA née LANGUEDOC	4075	3 284,52 €	23/02/2023
BES0170	Indivision DELENCLOS / HOSTELET	4166	3 499,44 €	24/02/2023
BES0092	Mme Rolande MONIOT	1389	833,40 €	27/02/2023
MER0025	Mme Nicole GATEAU née MOLLIERE-CALLE	5759	5 437,56 €	27/02/2023
MER0031	M. Patrick GUILBERT	3584	2 150,40 €	27/02/2023
BES0249	Indivision LEGRAS	11055	6 606,63 €	28/02/2023
BES0019	M. Marcel CHERON	4877	4 096,68 €	06/03/2023
BES0040	Mme Denise FROMONT	136	81,60 €	06/03/2023
BES0076	Indivision PLAISANCE / WOLFF	1397	838,20 €	06/03/2023
BES0079	Epoux Roger et Jeanne MACAIRE	322	270,48 €	06/03/2023
BES0080	M. Marius LAMARRE	708	424,80 €	06/03/2023
BES0180	Indivis Mme Monique SORILLET / Mme Madeleine THEBAULT-	652	391,20 €	06/03/2023
BES0183	M. Leon BALLOSIER	186	111,60 €	06/03/2023
BES0241	Succession TORRE	1152	967,68 €	06/03/2023
BES0246	M. Jean-Claude GUILLARD	1605	1 948,20 €	06/03/2023
BES0251	Mme PAGANOM	266	159,60 €	06/03/2023
MER0062	Mme Sophie DENIZOT	2201	2 448,84 €	06/03/2023
BES0074	Epoux ROUZEE / COUSIN	1649	989,40 €	10/03/2023
MER0015	Indivis M. Louis LUCCHINI/ Mme Marie-José BOUAZZA née LUCCHINI	1809	2 119,56 €	10/03/2023
BES0177	Indivision HUSTACHE	4437	4 245,24 €	16/03/2023
MER0065	Epoux André et Etienne LEVEILLEY	2994	2 514,96 €	16/03/2023
BES0043	Mme Agnès PAUL née CALLERON	1846	1 550,64 €	21/03/2023
BES0058	Epoux GUIDEC / LEFEVERE	1618	1 959,12 €	21/03/2023
BES0174	Indivision FROMONT / CALLERON Agnès	814	488,40 €	21/03/2023
BES0186	Indivis M. Noel BLANCHET / M. Emmanuel CESAR	928	556,80 €	21/03/2023
BES0204	Indivision ALTERO / DONON / PETIT	2362	1 417,20 €	21/03/2023
BES0240	Epoux Adrien et Séverine LEVEAU	202	121,20 €	21/03/2023
MER0028	M. Jean Jacques JOMARD	6621	6 161,64 €	21/03/2023
MER0042	Mme Germaine CHEVILLARD née LECANU	366	307,44 €	21/03/2023
MER0043	M, Marcel MASSON	2013	1 690,92 €	21/03/2023
MER0055	M. Louis LE BASTARD	808	484,80 €	21/03/2023
MER0056	Mme LEVEAU	663	397,80 €	21/03/2023
MER0057	M. Gaston MOREAU	664	398,40 €	21/03/2023
MER0063	M. Emile GUEBET	656	393,60 €	21/03/2023
MER0071	Indivis M. André UZENOT/ M. Marc UZENOT	4967	3 759,96 €	21/03/2023
BES0027	Indivision PINCHART / FAURE	1067	1 240,20 €	27/03/2023
BES0046	Epoux M. Robert BORNET / Mme Françoise SIMON	1168	1 300,80 €	27/03/2023
BES0047	M. Jean-Pierre DUPONT	653	991,80 €	27/03/2023
BES0066	Indivision BAUDEQUIN	1474	884,40 €	27/03/2023

BES0295	Epoux M. René CASTEL / Mme Josette CARRIER	3335	2 001,00 €	27/03/2023
MER0050	M. Denis PRADEL	282	769,20 €	27/03/2023
BES0008	Indivision TOLLERON	2005	1 684,20 €	28/03/2023
BES0037	Indivision JACQUIN / BOULAY	2206	1 923,60 €	28/03/2023
BES0202	Epoux M. Francisque PERROUX / Mme Bernadette DRUSSANT	687	412,20 €	28/03/2023
BES0302	Indivision MATHON / GRAUX / GUYOT	237	142,20 €	28/03/2023
MER0025	Mme Nicole GATEAU née MOLLIERE-CALLE	1211	1 326,60 €	28/03/2023
BES0029	Indivision WAGNER / DUBOIS	7618	7 277,28 €	07/04/2023
BES0351	Indivision LUCCHINI / BOUAZZA	6259	5 855,04 €	07/04/2023
BES0058	Epoux GUIDEC / LEFEVERE	3084	2 450,40 €	12/04/2023
BES0195	Epoux M. Michel ERENT / Mme Nicole ANTOINE	1189	713,40 €	12/04/2023
BES0350	Indivision LE FER	6877	6 376,68 €	12/04/2023
BES0182	Indivision ROUSSEAU/DUPUY	381	228,60 €	14/04/2023
MER0015	Indivis M. Louis LUCCHINI/ Mme Marie-José BOUAZZA née LUCCHINI	2063	1 607,85 €	14/04/2023
MER0015	Indivis M. Louis LUCCHINI/ Mme Marie-José BOUAZZA née LUCCHINI	1282	999,15 €	14/04/2023
BES0018	Indivision DOBREMETS / LANGLOIS	459	385,56 €	18/04/2023
BES0054	Epoux Fernand et Suzanne LANCOU	7766	5 475,60 €	18/04/2023
BES0088	Indivision MARCHIVE / TOURNAY	750	450,00 €	18/04/2023
BES0113	Indivision LEGRAND / CALLE	861	723,24 €	18/04/2023
BES0121	Epoux M. Claude BONNEVILLE / Mme Lucienne MICHEL et conjoints BONNEVILLE	202	121,20 €	18/04/2023
BES0174	Indivision FROMONT / CALLERON Agnès	635	381,00 €	18/04/2023
BES0187	Mme Amélie GRANJUP née MARQUET	2477	2 080,68 €	18/04/2023
BES0194	M. Paul LECOMTE	444	266,40 €	18/04/2023
BES0243	Indivis Mme Denise HUG / M. Gilbert MAHY	1720	1 444,80 €	18/04/2023
BES0245	Epoux M. Denis PRADEL / Mme Jocelyne THEPAULT	1613	1 954,92 €	18/04/2023
BES0248	Indivis Mme Jocelyne ROUGEAUX / Mme Monique ROUGEAUX	789	1 262,76 €	18/04/2023
BES0279	Indivision BONNEVILLE	656	993,60 €	18/04/2023
BES0332	Indivision CHAPELLE	935	561,00 €	18/04/2023
MER0017	Indivis Mme Hilda ROUGEAUX née ROUQUIE/ Mme Ginette MERCURI née ROUGEAUX/ Mme Agnès ROUGEAUX	4260	3 584,16 €	18/04/2023
MER0044	M. Maurice LEVEAU	271	227,64 €	18/04/2023
MER0048	M. Moises GONCALVES	793	475,80 €	18/04/2023
MER0051	M. Charles MOUILLOT	1449	1 217,16 €	18/04/2023
MER0064	Mme Carinne LE ROUGE DE RUSUNAN	2887	1 732,20 €	18/04/2023
BES0036	Indivision TARRY	2784	2 136,96 €	24/04/2023
BES0122	Epoux Dominique et Monique TARDU	11591	7 514,83 €	24/04/2023
BES0173	Mme Marie-Odile CALLE	8039	7 269,65 €	24/04/2023
BES0353	Indivision BRARD / CALLE	2608	2 588,16 €	24/04/2023
BES0360	HERBLAY TRANSPORTS	6284	5 278,56 €	24/04/2023
MER0060	Guy COURTEVILLE	1588	1 552,80 €	24/04/2023
MER0069	M. Jean-Claude BERTRAND	4638	4 495,92 €	24/04/2023

BES0238	Indivision ROUGEAUX	2329	2 358,84 €	27/04/2023
BES0349	Indivision LE HENAFF	6937	5 827,08 €	27/04/2023
MER0045	Mme Nathalie DUMAIS née DAMPIERRE	803	1 274,52 €	27/04/2023
MER0083	FAYOLLE ET FILS	2085	1 251,00 €	27/04/2023
MER0028	M. Jean Jacques JOMARD	1683	1 824,60 €	28/04/2023
BES0080	M. Marius LAMARRE	5763	3 457,80 €	16/05/2023
BES0050	Indivision JACQUIN/DETREZ	7759	7 601,88 €	17/05/2023
BES0054	Epoux Fernand et Suzanne LANCOU	1878	1 126,80 €	17/05/2023
BES0079	Epoux Roger et Jeanne MACAIRE	1141	684,60 €	17/05/2023
BES0124	Indivision TELLIER / COUASNARD	769	461,40 €	17/05/2023
BES0201	Epoux M. André LIZIEUX / Mme Denise DRUSSANT	602	361,20 €	17/05/2023
BES0203	Indivision CHARIOT / MOREAU	1303	781,80 €	17/05/2023
BES0205	Indivision PARENT	773	1 063,80 €	17/05/2023
BES0207	Epoux M. Louis VIGNEAUX / Mme THIBOUT	903	541,80 €	17/05/2023
BES0209	M. Paul JACQUIN	681	408,60 €	17/05/2023
BES0283	Epoux M. Raymond CHERON / Mme Léonie GUERIN	331	198,60 €	17/05/2023
BES0292	Indivis HANDICAP INTERNATIONAL / MOUVEMENT POUR LES VILLAGES D'ENFANTS	2094	1 256,40 €	17/05/2023
BES0308	Indivision LEVANO	611	366,60 €	17/05/2023
BES0309	M. Maurice PARENT	799	479,40 €	17/05/2023
MER0054	Indivis Mme Caroline BILLEAUD/ M. Nicolas BILLEAUD Mme Alice BOUSSER/ Mme Camille LEPARC née BOUSSER/ Mme Claire BOUSSER/ M. Dominique BOUSSER/ Mme Veronique RODRIGUEZ née BOUSSER/ M. Christophe ESTARDY	1859	2 161,56 €	17/05/2023
MER0068	M. Charles BORDIER/TORRE	2293	2 526,12 €	17/05/2023
BES0146	M. Aimé BRION	3827	2 296,20 €	20/05/2023
BES0034	Indivision BOUSSAROQUE / PARENT	12087	10 580,04 €	22/05/2023
BES0145	M. Raymond JACQUIN	5683	3 578,04 €	22/05/2023
BES0284	Indivision LAMARRE	1187	712,20 €	22/05/2023
MER0039	M. Jean-Pierre RANOUX-BUTTE	13378	10 160,24 €	22/05/2023
BES0324	Indivision DARIN	1737	1 042,20 €	25/05/2023
BES0348	Epoux Adolphe et Berthe METANS	1617	600,00 €	25/05/2023
MER0070	Epoux Christian et Denise SIMON COURTEVILLE	2999	3 119,16 €	25/05/2023
MER0072	Mme Leone VERDURE née CORRION	12702	10 475,11 €	30/05/2023
HER0457	Indivis Mme Gilberte CAVADINI née LE GOUEFF / M. Raoul LE GOUEFF	1530	1 836,00 €	01/06/2023
BES0082	Mme DUBOIS née BONNEVILLE	676	405,60 €	08/06/2023
BES0259	Indivision METANS / SCIQUOT	8305	600,00 €	08/06/2023
BES0095	Indivision PETIT / DONON	2474	2 078,16 €	13/06/2023
PIE0239	M. Paul CORRION	30865	25 926,60 €	19/06/2023
SAI0005	Indivis M. Paul CORRION / Mme Anne-Sophie MONZIES	10130	8 404,65 €	19/06/2023
BES0035	Indivision HENRY	1749	1 049,40 €	20/06/2023
BES0092	Mme Rolande MONIOT	298	178,80 €	20/06/2023
BES0161	Indivision BOLDRINI	953	800,52 €	20/06/2023
BES0008	Indivision TOLLERON	1017	854,28 €	23/06/2023
BES0133	Indivision ANJUBAULT	2437	2 047,08 €	23/06/2023

BES0154	Mme Madeleine DUVAL	5573	4 681,32 €	23/06/2023
BES0012	M. Marcel JACQUIN	604	428,64 €	26/06/2023
BES0015	Indivision LEMAITRE	2933	3 063,72 €	26/06/2023
BES0020	Indivision BEAUFEREY	4319	3 627,96 €	26/06/2023
BES0034	Indivision BOUSSAROQUE / PARENT	5069	4 857,96 €	26/06/2023
BES0035	Indivision HENRY	519	311,40 €	26/06/2023
BES0037	Indivision JACQUIN / BOULAY	4852	5 275,68 €	26/06/2023
BES0046	Epoux M. Robert BORNET / Mme Françoise SIMON	1251	2 077,08 €	26/06/2023
BES0049	Epoux Maurice et Viviane BARBE	5769	5 274,12 €	26/06/2023
BES0058	Epoux GUIDEC / LEFEVERE	3534	4 168,56 €	26/06/2023
BES0079	Epoux Roger et Jeanne MACAIRE	378	317,52 €	26/06/2023
BES0103	M. Pierre MEGRET	1600	1 344,00 €	26/06/2023
BES0104	Indivision DEZOUICHE / PEROD	3854	2 810,49 €	26/06/2023
BES0104	Indivision DEZOUICHE / PEROD	3303	2 408,67 €	26/06/2023
BES0109	Epoux Paul BUTTE et Suzanne née MALLET	2467	1 480,20 €	26/06/2023
BES0117	M. Louis PETIT	1371	822,60 €	26/06/2023
BES0124	Indivision TELLIER / COUASNARD	395	237,00 €	26/06/2023
BES0125	Epoux Auguste et Clémence HEBERT	2007	1 204,20 €	26/06/2023
BES0140	Indivis JOLLY	337	283,08 €	26/06/2023
BES0144	Indivision VAREZ / MEZIL	733	615,72 €	26/06/2023
BES0148	M. Lucien GOEL	949	569,40 €	26/06/2023
BES0150	M. Noel DUPRE	2240	1 429,68 €	26/06/2023
BES0151	Indivision FETTIG	437	262,20 €	26/06/2023
BES0157	Indivision CHERON / DESGROUX	309	185,40 €	26/06/2023
BES0181	Epoux M. Emile HUSTACHE / Mme Germaine DARGAISSE	1471	882,20 €	26/06/2023
BES0272	Indivision CHATEL / BROUSSE	1891	1 134,60 €	26/06/2023
BES0050	Indivision JACQUIN/DETREZ	18825	16 772,02 €	29/06/2023
BES0151	Indivision FETTIG	1911	1 146,60 €	29/06/2023
BES0173	Mme Marie-Odile CALLE	2051	1 830,60 €	29/06/2023
BES0258	Indivision TRICOIRE	7639	6 998,59 €	29/06/2023
BES0003	Mme Mathilde MENESSION	526	315,60 €	04/07/2023
BES0063	Epoux M. Claude BANNEVILLE / Mme Gilberte DURIEUX	7540	4 820,88 €	04/07/2023
BES0118	Mme Carine LE ROUGE DE RUSUNAN	8914	6 422,64 €	04/07/2023
MER0059	M. Remi LEVEAU	6867	4 720,20 €	04/07/2023
BES0006	Indivision ROUSSEAU / LE FOLL	831	498,60 €	05/07/2023
BES0059	M. Didier HENNETIN et M. Bernard HENNETIN	388	232,80 €	05/07/2023
BES0114	M. Claude BIOU	2120	1 672,00 €	05/07/2023
BES0199	M. Georges FROMONT	934	560,40 €	05/07/2023
MER0038	Epoux Michel et Arlette GRENTHE	5168	4 941,12 €	05/07/2023
BES0063	Epoux M. Claude BANNEVILLE / Mme Gilberte DURIEUX	2352	1 975,68 €	06/07/2023
BES0076	Indivision PLAISANCE / WOLFF	15469	10 039,13 €	06/07/2023
BES0200	M. Alfred PARENT	1083	649,80 €	06/07/2023
MER0053	Epoux Albert et Marcelle ODEMARD	3844	2 306,40 €	06/07/2023
MER0062	Mme Sophie DENIZOT	1546	1 527,60 €	06/07/2023
BES0253	Epoux M. PRIN Bernard / Mme Marie-Agnès MIRABAUD	5678	4 769,52 €	10/07/2023
BES0254	M. André IZZMANN	733	439,80 €	10/07/2023

BES0262	M. Gustave BANNEVILLE	155	130,20 €	10/07/2023
BES0263	Epoux M. Frédéric MARTIN / Mme Jacqueline JOLLY	538	322,80 €	10/07/2023
BES0266	Mme LE MERRER née DUBOIS	1109	665,40 €	10/07/2023
BES0268	M. Achille GAZIER	513	307,80 €	10/07/2023
BES0271	Epoux M. CHALAT / Mme BORDIER	1280	768,00 €	10/07/2023
BES0273	Indivision DONON / DUBOIS	211	126,60 €	10/07/2023
BES0277	Epoux M. Lucien LE HENAFF / Mme Mireille HUSTACHE	7295	4 377,00 €	10/07/2023
BES0282	Epoux M. François ERARD / Mme BONNEVILLE	397	238,20 €	10/07/2023
BES0289	M. Gaston HANTON	926	555,60 €	10/07/2023
BES0297	Indivision AUGER / HAUCHECORNE	987	592,20 €	10/07/2023
BES0300	M. Gilbert PETIT	1083	649,80 €	10/07/2023
BES0301	Epoux M. Raymond MARINIER / Mme Henriette MARECL	1062	637,20 €	10/07/2023
BES0303	M. Emile LE BORGNE	321	192,60 €	10/07/2023
BES0305	M. Edouard MOREAU	774	464,40 €	10/07/2023
BES0312	Indivision BARDET / THIERRY	1123	673,80 €	10/07/2023
BES0314	M. Roland BARBE	1958	1 174,80 €	10/07/2023
BES0322	Epoux M. Jules DELTOUR / Mme Emilienne DELTOUR née MELLIN	2221	1 332,60 €	10/07/2023
PIE10073	M. Philippe JOMARD	219	262,80 €	12/07/2023
BES0311	Epoux M. Fernand COURCELLES / Mme Emilienne VADBLEDE	5759	3 455,40 €	13/07/2023
BES0287	Indivision BARRAUD / VIGNAUD	838	502,80 €	18/07/2023
BES0325	M. Arthur VADBLEDE	2074	1 244,40 €	18/07/2023
BES0326	Indivision BONTEMPS	156	93,60 €	18/07/2023
BES0327	Epoux M. Louis DEGROISE / Mme LAMORT	192	115,20 €	18/07/2023
BES0328	Epoux M. Jean-Baptiste FOURNIER / Mme HUET	157	94,20 €	18/07/2023
BES0329	Epoux M. Claude ROUSSEAU / Mme Giuseppa NICASTRO	185	111,00 €	18/07/2023
BES0330	Epoux M. Agostino GAVA / Mme BLANCRD	147	88,20 €	18/07/2023
BES0331	Epoux M. Paul OUDOT / Mme Marie COQUART	801	480,60 €	18/07/2023
BES0334	M. Raymond BELIN	277	166,20 €	18/07/2023
BES0335	Epoux M. Joseph POTELOIN / Mme ROUILLERE	215	129,00 €	18/07/2023
BES0336	Epoux Michel et Yvette PAWLOW	191	114,60 €	18/07/2023
BES0340	M. Raymond DECAVEL	810	486,00 €	18/07/2023
BES0341	Indivision MOMBERT / MENAND	662	397,20 €	18/07/2023
BES0344	Epoux Mme Gisèle ANNETTE / M. Marcel FAVRE	228	136,80 €	18/07/2023
BES0102	Epoux Victor et Marcelle MOREAU	366	307,44 €	19/07/2023
BES0112	Epoux Marius et Paulette CHERONNET	393	235,80 €	19/07/2023
BES0316	Indivision SIAU	2385	1 431,00 €	19/07/2023
BES0319	Indivis Mme Marie-Louise LATOUR / M. Henri PAUTRE / Mme Monique TRICOT	353	211,80 €	19/07/2023
BES0343	Epoux Emile et Victorine BOUCHER	664	398,40 €	19/07/2023
FRE0005	Epoux Raymond et Léonie CHERON	1617	1 358,28 €	19/07/2023
BES0059	M. Didier HENNETIN et M. Bernard HENNETIN	700	588,00 €	20/07/2023
BES0078	Indivision VABRES	475	399,00 €	20/07/2023
BES0105	Mme Claudine JAUNET née HARAN	1710	1 436,40 €	20/07/2023

BES0269	Mme Emile PINCHARD	557	334,20 €	20/07/2023
BES0320	M. Albert ABECASSIS	10285	6 163,88 €	20/07/2023
BES0015	Indivision LEMAITRE	8592	7 766,56 €	24/07/2023
BES0342	Consorts M. Pierre DESFOSSÉS / M. PLISSIER (2)	1528	916,80 €	24/07/2023
BES0363	Epoux M. Jean-Baptiste DRUSSANT / Mme Monique DUBOIS	1771	1 062,60 €	24/07/2023
BES0189	Epoux M. Daniel JOUVIN / Mme Christiane JOMARD	5084	3 650,40 €	25/07/2023
BES0129	M. Charles BOUCHER	2965	2 240,52 €	26/07/2023
BES0230	M. Cyprien LAMARRE	4398	2 638,80 €	26/07/2023
MER0012	Mme Denis CALLE née JACQUIN	1274	1 070,16 €	26/07/2023
BES0321	Epoux M. Christian SIMON / Mme Denise COURTEVILLE	4404	3 242,40 €	27/07/2023
BES0067	Mme Françoise BATAILLE	11214	8 928,13 €	31/07/2023
BES0264	Indivision GUILLARD	11071	10 493,69 €	31/07/2023
BES0021	Indivision BARRIER	3403	3 458,52 €	24/08/2023
BES0027	Indivision PINCHART / FAURE	2725	2 889,00 €	24/08/2023
BES0122	Epoux Dominique TARDU et Monique TARDU née BALAGNY	5468	4 287,00 €	24/08/2023
BES0152	Indivision HARAN / HYVERT	1052	883,68 €	24/08/2023
BES0173	Mme Marie-Odile CALLE	1694	1 616,40 €	24/08/2023
BES0333	Epoux M. Fernand ROUSSEAUX / Mme Hylde DECREPS	476	285,60 €	24/08/2023
PIE10022	Mme Marie-Odile CALLE	720	846,00 €	24/08/2023
BES0023	M. Michel LALOYAU	12652	10 702,05 €	25/08/2023
BES0032	Indivision GUERIN	8483	7 678,82 €	25/08/2023
BES0057	Epoux Paul et Blanche DUBUS/LOR	3609	2 165,40 €	25/08/2023
BES0093	Indivision TERCINET / GOIX	21092	17 829,06 €	25/08/2023
BES0127	Indivision DIDELET / MACAIRE	760	1 056,00 €	25/08/2023
BES0275	Epoux M. Guy COURTEVILLE / Mme Claude SAMSON	1751	1 650,60 €	25/08/2023
BES0132	Indivision DARGAÏSSE / BOURGOUIN	1896	1 592,64 €	11/09/2023
BES0175	Indivision CALLERON / HIERHOLTZ	3011	1 806,60 €	11/09/2023
BES0310	Indivision MICHAUT	289	173,40 €	11/09/2023
BES0005	Indivision LEROUX / FOURET	6177	5 788,68 €	12/09/2023
BES0101	Epoux Thierry et Susana LE CAER	1145	961,80 €	12/09/2023
BES0123	Epoux M. Alain TETZLAFF / Mme Edith COGNE	1828	1 096,80 €	12/09/2023
BES0130	Indivision TARDU	2004	2 283,36 €	12/09/2023
BES0142	Mme Madeleine LEROUX née HILLEBRAND	1616	1 957,44 €	12/09/2023
BES0153	Epoux DARGAÏSSE / BUTHEUIL	2070	1 738,80 €	12/09/2023
BES0164	Indivision TARDU/BALLAGNY	1834	2 140,56 €	12/09/2023
BES0138	Indivision LEROUX / HILLEBRAND	2116	2 377,44 €	13/09/2023
BES0101	Epoux Thierry et Susana LE CAER	2426	2 037,84 €	18/09/2023
BES0004	Indivision TRAN / BONNEVILLE	1149	1 424,28 €	21/09/2023
BES0114	M. Claude BIOU	1601	1 560,60 €	21/09/2023
BES0110	Indivision BILLEAUD / BOUSSER / ESTARDY	459	875,40 €	28/09/2023
MER0067	M. Michel GASQUET	2304	6 874,80 €	29/09/2023
BES0053	Indivision CARLE	2794	1 676,40 €	16/10/2023
BES0082	Mme DUBOIS née BONNEVILLE	431	362,04 €	16/10/2023
BES0113	Indivision LEGRAND / CALLE	1281	768,60 €	16/10/2023

BES0267	Epoux M. Fernand CALLERON / Mme FROMONT Madeleine	628	376,80 €	16/10/2023
BES0053	Indivision CARLE	6719	5 643,69 €	17/10/2023
BES0176	Indivision LE FLEM	1053	631,80 €	17/10/2023
BES0083	Indivision GREGOIRE / BONNEVILLE / JACQUART	787	1 072,20 €	18/10/2023
BES0361	Indivision BOUGIS / COULON	8835	54 874,15 €	20/10/2023
BES0318	Indivision SAINTE-MARTHE	2387	2 005,08 €	16/11/2023
BES10208	Indivision ABECASSIS	228	136,80 €	30/11/2023
PIE10014	Indivis Mme Béatrice MUNOZ née DUPRAT / Mme Brigitte EON née DUPRAT (2)	298	357,60 €	30/11/2023
BES10042	Indivision PETIT	4192	3 340,08 €	01/12/2023
BES10291	M. Pierre CATHELIN	1209	725,40 €	01/12/2023
BES10296	Epoux M. Thierry CHAUGNE / Mme Marine SANSON	919	551,40 €	01/12/2023
MER10061	Epoux Paul et Hélène FRELIN	1940	1 164,00 €	01/12/2023
	TOTAL	921091	801 993,07 €	

Bernard TAILLY informe le Comité syndical que le premier jugement en appel a été rendu au cours du mois de février. Cette décision est venue confirmer les nombreux jugements favorables du juge de première instance. Ceci laisse présager le même délibéré pour les 70 autres appels en cours, ce qui est une bonne nouvelle pour le SMAPP.

Par ailleurs, le SMAPP a reçu l'ordonnance d'expropriation pour le secteur 1 complémentaire, ce qui va permettre d'avancer dans la prise de possession des terrains ainsi que dans les travaux d'aménagement forestier.

Le Comité syndical prend acte du bilan des cessions et des acquisitions foncières 2023.

6. Compte de gestion 2023

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical donne acte au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2023 du SMAPP, produit par le Payeur départemental, en constatant la conformité des écritures entre les comptes de l'ordonnateur et du comptable.

7. Approbation du Compte administratif 2023

Une présentation synthétique du compte administratif 2023 du SMAPP et des résultats comptables des sections de fonctionnement et d'investissement est effectuée, conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015.

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement est déficitaire et s'établit à - 70 687,46 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 1 052 861,03 €, soit une hausse de 20,04 % par rapport à 2022 :

- Les charges à caractère général représentent 40 % des dépenses réelles de fonctionnement,
- Les dépenses de personnel représentent 42 % des dépenses réelles de fonctionnement,
- La contribution forfaitaire versée aux agriculteurs représente 18 % des dépenses de fonctionnement.

Philippe ROULEAU demande pourquoi il n'y a pas de frais d'entretien des plantations inscrits en section fonctionnement. Ceux-ci sont intégrés pendant trois ans en section d'investissement dans le cadre de la garantie de reprise des plantations. Un marché d'entretien devra être lancé en 2024 dont les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement se sont établies à 990 524,25 €, correspondant principalement aux contributions statutaires des membres du SMAPP pour 900 000 €. Le reste des recettes correspond essentiellement aux loyers et aux remboursements des charges par les locataires.

Les recettes de fonctionnement intègrent par ailleurs le résultat excédentaire de 2022 d'un montant de 1 630 302,15 €.

Par conséquent, le résultat cumulé reporté en section de fonctionnement est excédentaire de 1 559 614,69 €.

Le résultat de la section d'investissement présente un déficit de - 3 396 358,29 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 920 973,52 € et se répartissent ainsi :

- Plantations et requalifications des bois existants : 33 %
- Création de milieux ouverts et sécurisation : 11 %
- Travaux de nettoyage et de démolitions : 21 %
- Acquisitions foncières et évictions (intégrant les frais d'avocats et les frais d'huissiers inhérents aux acquisitions) : 27 %
- Etudes : 8 %

A la remarque de Gérard LAMBERT-MOTTE, il est confirmé que les travaux d'enlèvement des dépôts illicites sont inscrits en section d'investissement car nécessaires et préalables à l'opération d'aménagement forestiers. Les ramassages des dépôts qui interviendraient après les travaux de plantations seront inscrits en section de fonctionnement.

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 516 263,95 € et correspondent aux subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie, aux versements de compensations forestières mais aussi d'un don de mécénat à hauteur de 200 000,00 € de la part de la société Dassault Aviation. En 2023, le seuil de dépenses nécessaires n'ayant pas été atteint, le SMAPP n'a pas pu demander les fonds de 5 000 000,00 € auprès du SIAAP.

Les recettes d'investissement intègrent par ailleurs le résultat excédentaire de 2022 d'un montant de 11 991 392,81 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est donc excédentaire et s'établit à 8 595 033,92 €.

Bernard TAILLY quitte la séance et Michel VALLADE en prend la présidence. Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Compte administratif de l'exercice 2023.

8. Affectation des résultats 2023

A l'unanimité, le Comité syndical décide de reprendre les résultats au Budget primitif 2024 et de les affecter de la manière suivante :

- Reprise en recette de fonctionnement, pour un montant de 1 559 614,69 € au R002 « excédent reporté »
- Reprise en recette d'investissement, pour un montant de 8 595 033,92 € au R001 « solde d'exécution positif reporté ou anticipé ».

9. Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement « Aménagement forestier »

Par délibération n°18-10 du 6 avril 2018, une autorisation de programme et de crédits de paiement (APCP) « Aménagement forestier » a été créée, d'un montant de 84,5 M€ sur 8 ans afin d'assurer la gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement adaptée à la gestion du projet du SMAPP. En 2022, par délibération n°22-10, cette APCP a été prolongée sur 2026.

Cependant, l'estimation des 84,5 M€ du projet est un montant HT, alors que l'autorisation de programme doit être inscrite en TTC, même si une partie de la TVA est reversée au SMAPP via un fonds de compensation (FCTVA).

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'augmenter le montant de l'autorisation de programme à 96 M€ pour tenir compte de la TVA pour les dépenses assujetties, de prolonger cette autorisation de programme jusqu'à l'exercice 2029 et de répartir les crédits de paiement (CP) selon l'échéancier ci-dessous :

En €	Montant de l'AP	CP réalisés en 2018	CP réalisés en 2019	CP réalisés en 2020	CP réalisés en 2021	CP réalisés en 2022	CP réalisés en 2023
Total	84 500 000,00	170 625,46	2 845 503,58	5 592 431,26	4 490 901,85	4 857 065,60	3 858 226,93

Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
17 212 506,33	16 000 000,00	15 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	5 972 738,99

10. Budget primitif 2024

Lors du débat d'orientations budgétaires du 2 février ont été présentées les priorités d'action du SMAPP pour l'année 2024 qui consistent à achever l'entrée en possession des terrains des premières ordonnances d'expropriation (secteur 1 et 1 complémentaire) afin de réaliser les travaux de plantations tel que définis dans le PRO. Il s'agira également de poursuivre les procédures juridiques pour s'assurer l'obtention de l'ordonnance d'expropriation du secteur 2a.

Les audiences d'expropriations du secteur 2a se finaliseront dans le courant de l'année.
Deux enquêtes parcellaires devraient se tenir dans le courant de l'année pour les secteurs 2b et 3.
En parallèle, les acquisitions amiables se poursuivront.

La convention foncière avec l'Etat sera contractualisée.

Le processus de libération du hameau de Montjaret sera lancé.

Pour éviter toute installation illicite, aussi bien sur les terrains que dans les logements, des procédures contentieuses seront engagées dès que nécessaire.

1. Les travaux

Lors de la saison hivernale 2023/2024, 55 ha seront plantés soit environ 130 000 plants de 24 essences différentes.

Sur cette même saison, 13 ha d'espaces ouverts seront semés par un mélange de prairie fleurie. Concernant les bois existants, le SMAPP réalisera avant le printemps la sécurisation des futurs chemins au sein du bois de la Butte Rouge sur la commune de Pierrelaye, ouvrant un espace d'une dizaine d'hectares à la visite des riverains.

Afin de lutter contre les importants dégâts dus aux campagnols sur les nouvelles plantations des perches à rapaces seront installées au cœur des parcelles boisées les années précédentes ainsi qu'au sein de celles dont les travaux d'aménagement sont en cours.

Sous la maîtrise d'œuvre d'Intégrale Environnement, sera lancé le marché pour la création des voies et parkings forestiers et des plateformes pour la relocalisation des gens du voyage impactés par le projet et recensés dans la MOUS pilotée par Valparisis.

Les travaux concernant la requalification du 20 rue de la Colonne en établissement recevant du public seront réalisés.

Les démolitions prévues d'une maison libre d'occupation et d'un hangar, localisés au Hameau de Montarcy seront effectuées.

Des actions d'entretiens des bâtiments en gestion devront être planifiées (toitures, réseaux...)

2. Les études environnementales

En 2024, les études sur les eaux souterraines préconisées tous les 5 ans par l'évaluation environnementale de 2019 seront menées à bien. De la même façon, les suivis biodiversités dont les protocoles ont été définis en 2023 passeront en phase de terrain.

Une étude sur la valorisation possible du bois issu des boisements existants sera lancée au cours du premier trimestre.

La cartographie des espèces exotiques envahissantes démarrée en 2023 sera rendue par l'ONF et les plans de gestion pour les espèces les plus problématiques pourront être mis en place.

3. La recherche de financements

Elle sera poursuivie à travers les compensations et la recherche de subventions. La sollicitation de mécènes se poursuivra.

4. Les moyens

Au cours de l'année, aucune création de poste n'est envisagée mais une augmentation de la masse salariale est à prévoir du fait de la valorisation de 5 points du traitement indiciaire des agents (décret du 28 juin 2023), de l'avancement d'échelon de deux des agents titulaires et de l'adhésion à une assurance statutaire en cas de maladies ou d'accidents des agents du SMAPP. Une enveloppe sera également inscrite pour le paiement des vacances des commissaires enquêteurs dans le cadre des enquêtes parcellaires à venir mais aussi pour l'intervention de prestataires soumis aux règles de contributions sociales des auteurs.

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme, il est proposé au Comité syndical de voter le Budget primitif 2024 s'équilibrant en dépenses et en recettes à 20 117 323,02 €.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 538 816,69 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 2 003 510,00 € sont destinées à financer :

- les charges à caractère général : 1 163 000,00 €,
- les charges de personnel et frais assimilés pour un total de 623 500,00 € comprenant :
 - la participation du SMAPP aux frais de personnel mis à disposition par le Conseil départemental du VO : 10 000,00 €
 - les vacances des commissaires enquêteurs : 50 000,00 €
 - les prestataires extérieurs (photographes, auteurs...) : 40 000,00 €
 - les charges de personnel du SMAPP : 523 500,00 €
- les autres charges de gestion courante : 209 510,00 € dont la participation du SMAPP au maintien de l'activité agricole jusqu'au boisement dans le cadre du Protocole d'accord avec la Chambre régionale d'agriculture pour 200 000,00 €.
- des dépenses liées à l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs : 2 000,00€
- une provision pour dépréciation des actifs circulants (loyers irrécouvrables) : 5 500,00 €

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement sont constituées de dotations aux amortissements pour 60 000,00 € et d'un virement à la section de fonctionnement de 475 306,69 €. Il est à noter que le passage à la nomenclature M57 entraîne un changement de méthode d'amortissement qui sera comptabilisée au prorata temporis.

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant total de 979 202,00 €, sont composées :

- de la participation des collectivités membres du SMAPP pour un montant de 900 000 €,
- de indemnités d'occupations précaires encaissées sur les biens dont le SMAPP est devenu propriétaire et le remboursement des charges, pour 77 000,00 €,
- des annulations de mandats sur exercices antérieurs, pour 2 202,00 €.

Le résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs s'établit à 1 559 614,69 € et permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 578 506,33 €

Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 17 283 506,33 € et seront consacrées :

- Dans le cadre de l'Autorisation de Programme (17 212 506,33 €) :
 - aux études nécessaires à la mise en œuvre du projet (1 161 688,00 €)
 - à l'opération d'aménagement forestier de la plaine (16 050 818,33€)
- A l'acquisition d'un moyen de locomotion électrique permettant l'accès à tout le secteur pour 10 000,00 €
- A l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 15 000,00 €
- A l'achat de matériels et mobiliers de bureau pour 7 000,00 €
- Aux remboursements d'emprunts (AESN) : 39 000,00 €

Des dépenses d'ordre d'investissement sont prévues pour 295 000,00 € pour des opérations patrimoniales de régularisations comptables.

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 8 153 165,72 € et constituées :

- D'une participation de 5 000 000,00 € versée par le SIAAP
- De subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les acquisitions foncières et les travaux forestiers d'un montant de 870 137,00 €
- De la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour 149 000,00 €
- De la dotation de soutien à l'investissement local 2022 pour 500 000,00 €
- Du versement de compensations forestières pour 888 803,72 €
- De dons et legs pour 295 000,00 €
- Du FCTVA pour 225,00 €
- Une avance financière consentie par l'AESN (remboursement sur 20 ans à taux 0%) pour 450 000,00 €

A la question de Pierre-Edouard EON, il est précisé que la subvention d'investissement de 8 000 000,00 € accordée par le Département du Val d'Oise n'est pas inscrite au budget 2024 car elle sera versée sur plusieurs années et la convention fixant les modalités de versement n'a pas encore été signée.

Les recettes d'ordre de la section d'investissement comprennent des amortissements à hauteur de 60 000,00 € un virement de la section de fonctionnement de 475 306,69 € et des opérations patrimoniales pour 295 000,00 €.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du SMAPP.

11. Contributions des membres pour l'année 2024

Conformément au Budget primitif 2024 et aux statuts du SMAPP, la contribution financière des membres pour l'année 2024 est reconduite à hauteur de 900 000 € et répartie de la manière suivante :

Membres	Taux	Montant
Région Ile-de-France	33 %	297 000 €
Département du Val d'Oise	33 %	297 000 €
Communauté d'agglomération Valparisis	22 %	198 000 €
Commune de MERY-SUR-OISE	5 %	45 000 €
Commune de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	7 %	63 000 €
TOTAL	100%	900 000,00 €

La délibération est votée à l'unanimité.

12. Abrogation de la délibération n°20-28 du Comité syndical du 10 décembre 2020

Par délibération n°15-2019-UR01 du 28 mars 2019, le Conseil municipal de la commune de Taverny a pris la décision de céder au SMAPP 3 parcelles situées à Taverny, d'une surface totale de 19 771 m², au prix d'un euro symbolique. Le SMAPP a acté ces acquisitions par délibération n°20-28 en date du 10 décembre 2020.

Cependant, Madame le Maire de Taverny a transmis au SMAPP un courrier reçu le 7 mars 2024, annonçant au Président du SMAPP, la volonté de la Commune de renoncer à la cession des parcelles BR183, BR197 et BS103. Ces parcelles ne sont pas comprises dans l'emprise de la déclaration d'utilité publique de l'aménagement de la Forêt de Maubuisson.

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité de la décision de la commune de Taverny de ne pas céder au SMAPP les parcelles BR183, BR197 et BS103 et abroge la délibération n°20-28 du Comité syndical du 10 décembre 2020 portant acquisition des parcelles sus mentionnées.

Lors du prochain comité syndical, le périmètre d'intervention annexé aux statuts sera modifié, par délibération, pour prendre en compte cette décision ainsi que les évolutions précédemment actées.

13. Points divers

- Sensibilisation scolaire

Le programme de sensibilisation a été lancé début mars 2024. Toutes les écoles des 7 communes du périmètre ont été sollicitées en leur proposant de choisir un créneau de séance sur la trentaine proposée. Au moins une école par commune a répondu et il reste encore quelques séances à attribuer. A la demande de Philippe ROULEAU, la liste des dates d'intervention dans les écoles ainsi que le courrier de présentation seront transmis aux Maires concernés.

- Marchés publics

Une consultation pour l'aménagement de chemins, de parkings forestiers et travaux divers vient d'être mise en ligne avec une limite de candidature fixée au 3 mai.

La consultation pour les travaux du bâtiment du 20 rue de la colonne sera lancée vers le 15 avril.

Sera également lancé une consultation pour s'assurer les services d'un bureau d'étude spécialisé pour les travaux de toiture de la maison de maître.

- Mécénat

Une convention de mécénat sera prochainement signée avec la société SPIE. Il faut noter des avancées avec la Fondation du Patrimoine et avec d'autres entreprises locales et nationales.

Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France organise un dîner avec les mécènes de la Forêt de Maubuisson mais aussi d'autres sociétés qui se sont montrées intéressées par le Projet. Madame la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise et Bernard TAILLY participeront à ce dîner.

- Chemins ruraux

Les travaux de rénovation des chemins ruraux du périmètre de la Forêt vont bientôt débiter. Ces chemins étant des chemins communaux, il conviendra de signer une convention pour autoriser ces travaux soit signée entre les communes concernées et le SMAPP. Le SMAPP soumettra donc prochainement un projet de convention qu'il faudra présenter en conseil municipal pour adoption.

Fin de la séance à 17h32

Nadine PORCHEZ

Secrétaire de séance



Bernard TAILLY

Président du SMAPP

